



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 26 mai 2025 à 16 h 45, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin ainsi que monsieur le conseiller Gaëtan Gagné sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h 45 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-266

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mai 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mai 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-267

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage 2025 – TP-2025-005

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2025 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 mai 2025 ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Pavage Ste-Adèle	1 300 997,08 \$
- Pavage Desjardins inc.	1 381 482,69 \$
- Pavage E. Perreault inc.	1 737 712,72 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 22 mai 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Pavage Ste-Adèle, pour un montant de 1 131 547,80 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant maximum de 400 000 \$ du fonds des rues pour financer une partie des paiements;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION NO. 2025-268

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h46.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste